

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DAC 610 Subvention à Belleville en vue(s) (20 e)

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Belleville en vue(s) ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 20 e arrondissement en date du 15 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 € sur proposition de la Mairie du 20 e arrondissement, est attribuée à l'association Belleville en vue(s), Maison des Associations du 20 e, 1-3 rue Frédérick Lemaître (20^e), pour l'organisation d'un cycle de 8 ciné-conférences au Pavillon Carré de Baudoin en 2011. X05906, 2011_05240, simpa 7961

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2011 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF 40 0004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.